Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270832
Centre d'intérêt: 230

Charest, Diane.

Prévention de l'abandon prématuré : le contrôle des absences, un moyen de prévention et de dépistage : document de travail / Diane Charest ; [pour la] Direction générale des réseaux. -- Québec : La Direction, 1979 [i.e.] 1980.
33 p. ; 28 cm. -- (Milieux défavorisés. Soutien aux adolescents)

Code: 51-3563. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-00556-2

Cote Dewey: 373.12913'09714/C472p Cote LC: LC/145/.C38

Descripteur(s): *Abandon scolaire *Absentéisme *Fréquentation scolaire *Contrôle des présences *Prévention *Milieu défavorisé *Secondaire (Niveau)

Réalisé dans le cadre d'un programme de prévention de l'abandon prématuré, le document présente le système de contrôle des absences des élèves comme un moyen privilégié pour effectuer un travail de prévention et de dépistage des candidats à l'abandon scolaire. Il existe en effet un lien statistiquement significatif entre abandon scolaire et absentéisme.

Après avoir souligné l'importance d'un système de contrôle des absences, le document présente les principales caractéristiques d'un tel système axé sur la prévention et le dépistage. Il fournit enfin des indications sur la façon de procéder à une analyse du système de contrôle en vigueur dans l'école. Deux modèles de contrôle des absences sont par ailleurs décrits en annexe.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 8270829
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8270832

nement du Québec
re de l'Éducation
Direction générale des réseaux

PRÉVENTION DE L'ABANDON PRÉMATURÉ: LE CONTRÔLE DES ABSENCES: UN MOYEN DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE

MILIEUX DÉFAVORISÉS:
SOUTIEN AUX ADOLESCENTS

Septembre 1979

51-3563

EDUQ 8270832

DOSSIER "MILIEUX DEFAVORISES": SOUTIEN AUX ADOLESCENTS.

PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE

LE CONTROLE DES ABSENCES: UN MOYEN DE PREVENTION ET DE DEPISTAGE

Diane Charest
Direction générale des réseaux

Septembre 1979

Document de travail

Dépôt légal: quatrième trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-00556-2

LES CAHIERS DU PROGRAMME DE PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE - CODE 51-3576

LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS

L'ABANDON SCOLAIRE AU SECONDAIRE - CODE 51-3565

ATELIERS D'INFORMATION - CODE 51-3577

LE DEPISTAGE DES JEUNES EN SITUATION D'ABANDON

LE CONTROLE DES ABSENCES: UN MOYEN DE PREVENTION ET DE DEPISTAGE - CODE 51-3563

LE RENDEMENT SCOLAIRE: UN INDICATEUR PREDICTIF D'UN ABANDON POSSIBLE - CODE 51-3564

L'ECOLE, CA M'INTERESSE - CODES 28-1372 ET 28-1357

LES INTERVENTIONS

GUIDE D'INTERVENTIONS - CODE 51-3575

DEPART DE L'ECOLE, ENTREE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL, - CODE 51-3584

TABLE DES MATIERES

PAGES

Introduction ..... p. 1

I- Importance d'un système de contrôle des absences ..... p. 3

II- Les caractéristiques d'un système de contrôle des absences..... p. 5

III- Analyse de la situation ..... p. 8

Conclusion..... p.13

Annexe I - Quelques modèles de systèmes de contrôle des absences..... p.14

Modèle A..... p.23
Modèle B..... p.32

Annexe II - La loi de la protection de la jeunesse et la fréquentation scolaire..... p.33

INTRODUCTION.

Il n'est pas nécessaire d'élaborer longuement sur les conséquences de l'absentéisme en milieu scolaire. Ce sont des faits assez bien connus: rendement scolaire insuffisant, désintérêt, abandon scolaire, mais aussi difficultés pour l'enseignant de réintégrer l'absentéiste, récupération, effet d'entrainement chez les autres élèves ... autant de problèmes étroitement reliés à toute la problématique de l'absentéisme et qui ont un impact à la fois sur l'élève et sur l'organisation scolaire.

Au Québec, la fréquentation scolaire étant obligatoire pour tous les enfants de 6 à 15 ans révolus, chaque école se doit de contrôler la présence à l'école des élèves visés par la loi. (1) De plus, les écoles recevant également des élèves qui ne sont plus assujettis à cette loi exercent également un contrôle des absences de ces élèves.

L'ensemble des écoles ou commissions scolaires ayant mis sur pied des systèmes pour contrôler la présence des élèves aux cours, on s'interroge maintenant sur l'utilisation des données fournies par les systèmes élaborés. Le rapport Poly sur le fonctionnement et l'organisation des écoles secondaires polyvalentes s'est penché sur ce problème et conclut son étude de la façon suivante:

"Compte-tenu des explication obtenues sur le fonctionnement des systèmes de contrôle d'absences dans les écoles et des documents produits à ce sujet, le groupe Poly considère que le système administratif relié au contrôle des

---

1) Loi de l'intruction publique, troisième partie, articles 272 à 296 de la section J.

absences est plutôt déficient dans la majorité des écoles étant donné que les renseignements quotidiens ou hebdomadaires que l'on inscrit sur des formulaires ne sont le plus souvent utilisés que pour une action corrective immédiate et rarement, pour une analyse de la situation en vue d'élaborer, autant au niveau de la commission que de l'école, des politiques et des pratiques préventives."(2)

Il semble donc que des activités de type préventif, des actions à plus long terme auprès des élèves qui s'absentent fréquemment ainsi que l'utilisation de l'ensemble des données sur la fréquentation scolaire d'un élève ou d'une école font problème dans la majorité des écoles.

Les données fournies par le système de contrôle des absences des élèves nous apparaissant comme un moyen privilégié pour effectuer un travail de prévention et de dépistage des candidats à l'abandon scolaire, nous avons cru nécessaire de consacrer un document à cette question.

Dans une première partie, nous tenterons de dégager l'importance d'un système de contrôle des absences. Ensuite, il sera question des caractéristiques d'un système axé sur la prévention et le dépistage et quelques indications sur la façon de procéder à une analyse du système de contrôle en vigueur dans l'école.

En annexe, nous présentons deux modèles de contrôle des absences pour illustrer la théorie élaborée dans la première partie du document. Un court texte sur le rôle de la loi de la protection de la jeunesse en regard de la fréquentation scolaire est également annexé à ce document.

---

2) Rapport du groupe Poly, l'Organisation et le fonctionnement des écoles secondaires polyvalentes, M.E.Q., janvier 1974.p. 182

1- IMPORTANCE DU SYSTEME DE CONTROLE DES ABSENCES.

L'absentéisme constitue un facteur prédictif de l'abandon prématuré des études. En effet, les recherches sur le sujet démontrent assez clairement qu'avant le départ définitif de l'élève se produit très souvent un "décrochage psychologique" qui se manifeste par un taux d'absences élevé. Les données fournies par le système de contrôle des absences apparaissent donc comme un outil privilégié pour dépister les élèves en situation virtuelle d'abandon et agir ainsi de façon préventive.

L'élève qui s'absente fréquemment a de fortes chances d'avoir un rendement scolaire insuffisant, ce qui entraîne une baisse de la motivation et par voie de conséquence de nouvelles absences. L'utilisation des données fournies par le système de contrôle des absences permet d'agir auprès de l'élève avant que la situation ne soit tellement détériorée et que l'abandon représente la seule solution pour lui.

Comment un système de contrôle des absences peut-il s'avérer une mesure préventive? Des chercheurs de la C.E.C.M. ont cherché à connaître l'impact d'un système de contrôle des absences dans une école. Ainsi, "de l'avis des éducateurs, le contrôle est efficace en ce qu'il retient sur place une bonne fraction des étudiants qui, ne se sentant pas suivis, foxeraient* l'école".(3) Le système de contrôle des absences en vigueur dans une école consacre en quelque sorte l'obligation pour le jeune de fréquenter l'école et lui démontre l'importance que les adultes accordent à la fréquentation scolaire.

---

3) Manuel Crespo et Monique Cournoyer, Ecole polyvalente et inadaptation. C.E.C.M., janvier 1978, p. 129

* Terme utilisé couramment dans la région montréalaise et qui signifie s'absenter de l'école sans motif valable.

Ceci est vrai pour une bonne partie des élèves. Mais pour les autres, ceux qui s'absentent fréquemment, la même étude démontre que le contrôle "même le plus méticuleux n'a que peu d'effets". L'addition d'éléments répressifs peut momentanément réduire les absences, mais chaque système même le plus perfectionné a des failles qu'il s'agit de trouver. Cette dimension du problème fait ressortir toute l'importance des interventions vis-à-vis des élèves qui s'absentent et nous amène à nous interroger sur le sens de ces interventions.

De plus en plus, on considère les absences comme étant la manifestation de difficultés vécues par l'élève: difficultés personnelles, familiales ou scolaires. Considérer ainsi les absences comme étant le symptôme d'une situation problématique implique que les interventions doivent être orientées dans le sens d'un support à l'élève pour l'aider à régler ses problèmes plutôt que vers des mesures de type correctif: exclusion, suspension, retenue de notes.....

Ainsi envisagé, le système de contrôle des absences prend toute son importance. Il s'avère un instrument des plus pertinents. Car il implique qu'on ne considère pas les absences d'un élève comme un fait isolé mais qu'on tente de les situer dans le fonctionnement de l'élève. Concrètement, le profil d'absences permet de voir par exemple qu'un élève s'absente à des moments précis de la semaine, à certaines périodes de cours; il permet de déceler certains problèmes vécus par le jeune à l'intérieur de l'école. L'absentéisme est en quelque sorte ce qui fait surface pour indiquer une inadaptation de l'élève mais aussi une inadaptation de l'école à certains élèves.

En effet, si le système de contrôle d'absences fournit des données sur le fonctionnement de l'élève, il nous renseigne également sur le fonctionnement de l'organisation scolaire. Il ne faut pas oublier que le jeune qui s'absente fréquemment n'est pas le seul responsable de la situation. L'école ne contribue-t-elle pas à marginaliser les jeunes qui ne se conforment pas aux règles du jeu? Que fait-on pour le jeune qu'on réintègre à ses cours? "Le taux d'absences et de démission tend à devenir le pouls du système scolaire".(4)

II- LES CARACTERISTIQUES D'UN SYSTEME DE CONTROLE DES ABSENCES.

Si un système de contrôle des absences se veut un moyen de prévention et de dépistage des élèves susceptibles de quitter prématurément l'école, il doit posséder certaines caractéristiques. Plus qu'un registre de données, il devient un outil de première importance pour planifier les interventions auprès des élèves "absentéistes".

A- Des données complètes.

Premièrement, le système doit fournir des données aussi complètes que possible sur les absences de l'élève: le cumul des absences depuis le début de l'année scolaire, les périodes et les matières où l'élève a été absent... Le profil d'absences d'un élève fournit les éléments nécessaires à la compréhension du problème. Il renseigne sur la nature des difficultés vécues par le jeune et permet un diagnostic de la situation afin de planifier les interventions auprès de ce jeune.

---

4) Gilles Forest et Gilles Parenteau, La fréquentation scolaire à la C.S.R. Vieilles Forges, p. 3

B- Des données disponibles rapidement.

Deuxièmement, les données doivent être disponibles rapidement. Si l'école ne reçoit les données globales sur les absences des élèves qu'à la fin d'une étape, on peut beaucoup plus difficilement parler de prévention. En effet, il est fort possible qu'une partie des jeunes qui seront identifiés à ce moment ait déjà quitté l'école. D'autre part, on risque de se retrouver devant une situation quasi irréversible sur laquelle les possibilités d'action sont plus réduites.

C- Information aux parents.

Troisièmement, si on considère l'importance du rôle des parents dans la fréquentation scolaire de leur enfant, il importe qu'un système de contrôle des absences puisse prévoir des mécanismes d'information aux parents afin de s'assurer de leur collaboration dans les interventions auprès du jeune. En effet, il est démontré que la fréquentation scolaire est liée à la perception et à l'intérêt qu'ont les parents des réalités scolaires. Et de plus, les parents ne sont-ils pas les principaux responsables de leur enfant?

D- La participation de l'ensemble du personnel de l'école.

Quatrièmement, la collaboration de l'ensemble du personnel de l'école est essentielle à tout le processus, depuis la cueillette des données jusqu'aux interventions auprès du jeune. Si par exemple, les enseignants ne prennent pas les absences au cours, on peut difficilement parler de

données complètes. Si les professionnels non enseignants mènent des interventions sans concertation avec les enseignants, on est loin des interventions cohérentes auprès du jeune. Donc, il est indispensable aux différents intervenants de planifier leurs actions afin de s'assurer d'une cohérence et d'un suivi dans les interventions auprès des élèves.

E- Des interventions ponctuelles.

Il semble que les interventions immédiates n'ont que peu d'effets chez l'élève. En effet, ce dernier cherche davantage à se justifier qu'à s'engager dans une démarche de réflexion sur son comportement. Malgré tout cela, nous croyons que ces interventions ponctuelles sont nécessaires de la part de l'enseignant, ne serait-ce que pour démontrer au jeune l'importance qu'il accorde à sa présence aux cours.

F- Des interventions à moyen terme.

Le fait de considérer le profil d'absences d'un élève comme base pour les interventions remet en question ce qui se fait actuellement dans plusieurs écoles. Cela suppose en effet un moins grand nombre d'interventions de la part de la direction et du personnel de consultation. Les interventions immédiates, c'est-à-dire celles qui surviennent lorsque l'élève est de retour à l'école (par exemple, à son retour l'élève doit faire signer un billet par la direction, ou encore il doit motiver son absence au contrôleur d'absences) sont délaissées au profit d'interventions à moyen terme. Par interventions à moyen terme, nous entendons les interventions qui surviennent lorsque les données

sur la situation de l'élève sont suffisantes. L'école peut également déterminer qu'il y a intervention lorsque l'élève dépasse un nombre "x" d'absences, seuil que l'école s'est fixé. Ainsi le temps énorme qui est consacré dans les écoles pour les interventicns "immédiates" pourrait avantageusement être utilisé pour l'étude des dossiers, la planification des interventions et la concertation des différents intervenants.

III- ANALYSE DE LA SITUATION.

Dans une prochaine partie de ce document, nous présenterons deux modèles de système de contrôle des absences. Rappelons que notre objectif n'est pas de proposer un ou des modèles de contrôle des absences uniformes pour toutes les écoles du Québec. La présentation de modèles vise avant tout à illustrer ce qui a été énoncé précédemment au sujet des caractéristiques d'un système de contrôle d'absences axé sur la prévention et le dépistage.

Chaque école possédant son propre système de contrôle des absences, il apparaît beaucoup plus pertinent de proposer une démarche de réflexion sur son propre système. En effet, à partir d'un examen des points forts et des points faibles du système en vigueur dans l'école, il est alors possible d'effectuer les réajustements nécessaires. Car, il ne faut pas oublier que les problèmes de fréquentation scolaire d'une école sont la responsabilité de cette école. Il revient donc aux différents intervenants du milieu scolaire d'identifier les problèmes et d'énoncer les objectifs qu'ils vont promouvoir ainsi que les moyens qui seront mis de l'avant pour la réalisation de ces objectifs.

Voici donc quelques pistes susceptibles d'aider une école à faire le bilan de son système de contrôle des absences ainsi que l'analyse de la situation de la fréquentation scolaire.

a) LES OBJECTIFS.

- Quels sont les objectifs poursuivis dans l'école en fréquentation scolaire?

- Quelles sont les principales activités réalisées pour réaliser ces objectifs?

- A-t-on identifié un secteur (une clientèle) cible pour les interventions?

b) LE SYSTEME DE CONTROLE DES ABSENCES.

- Qui est chargé de contrôler les absences?

- Qui compile ces absences?

- Les données sont-elles complètes?

- Les données sont-elles disponibles rapidement?

- Les parents sont-ils informés des absences de leurs enfants? Qui les informe? De quelle façon?

- Qui est responsable de la transmission des informations et à qui ces informations sont-elles transmises?

- Quelle utilisation est-il fait des données?

- Quel est le rôle de chacun des intervenants (direction - P.N.E. - enseignants) dans tout le processus de contrôle des absences? (de la cueillette des données aux interventions).

- Quels types d'intervention sont menées?

Bien sûr, ce ne sont pas les seules questions possibles à l'égard du système de contrôle des absences. Ce qui importe avant tout est de dégager ce qui est essentiel pour s'orienter vers la prévention et le dépistage. De plus, pour analyser les interventions, nous présentons un schéma dont l'objectif est d'établir un bilan de l'intervention en fréquentation scolaire dans une école à partir de situations types.(5)

5) Ce schéma a été préparé par Jean-Pierre Gagnier, dans le cadre d'un projet de recherche en fréquentation scolaire à la commission scolaire régionale du Golfe.

BILAN

SITUATION TYPE		ZONE D'INTERVENTION
LE JEUNE FREQUENTE L'ECOLE DE FACON REGULIERE SES ABSENCES SONT MOTIVEES ET PEU FREQUENTES.	FREQUENTATION REGULIERE DE L'ECOLE	
LE JEUNE, SUITE A UN PROBLEME D'INTERET, DE FONCTIONNEMENT OU DE MOTIVATION, S'ABSENTE PLUS SOUVENT.	ABSENCES FREQUENTES	
LE JEUNE DESINVESTIT DE FACON IMPORTANTE, MANIFESTE LE GOUT DE QUITTER L'ECOLE. IL EST TRES SOUVENT ABSENT OU INDIFFERENT.	ABSENCES MAJEURES	
LE JEUNE ABANDONNE L'ECOLE. SA DECISION SEMBLE IRREVOCABLE.	ABANDON	

CONCLUSION

Nous avons tenté de démontrer qu'un système de contrôle des absences peut s'avérer un bon moyen de prévention et de dépistage des élèves susceptibles de quitter prématurément l'école, à la condition que le système utilisé possède certaines caractéristiques. Ce sont les suivantes: le système doit fournir des données complètes et disponibles rapidement, les parents doivent être informés des absences de leur enfant, l'ensemble du personnel de l'école doit être impliqué dans le processus et des interventions à court et à moyen terme doivent être prévues.

Cela peut nécessiter pour une école une bonne analyse de son propre système de contrôle des absences. Il ne s'agit pas de changer complètement le système en vigueur dans l'école mais bien de l'améliorer en vue d'une plus grande efficacité.

Nous insistons encore une fois sur la participation des enseignants au processus de contrôle des absences. Tant que les problèmes de fréquentation scolaire demeureront la préoccupation d'un petit nombre d'individus dans l'école, on pourra difficilement envisager des solutions adéquates à l'absentéisme et à l'abandon prématuré des études au secondaire.

ANNEXE 1

QUELQUES MODELES DE SYSTEMES DE CONTROLE DES ABSENCES.

Nous présentons quelques modèles de systèmes de contrôle des absences utilisés dans certaines écoles ou commissions scolaires.(1) Voir ce qui se passe ailleurs ne peut qu'alimenter la réflexion sur son propre système. Il est certain qu'on ne peut penser à un seul ou même à deux ou trois modèles de systèmes de contrôle d'absences applicables à toutes les écoles du Québec. Différents facteurs tels que la taille de l'école, la clientèle, le cycle offert ainsi que la structure d'encadrement doivent être considérés.

Notre objectif en présentant des modèles de contrôle des absences est d'inciter les écoles désireuses d'intervenir dans le domaine de la prévention de l'absentéisme et de l'abandon prématuré à réfléchir sur leur propre système ainsi que sur les interventions pratiquées dans leur milieu. Le système de contrôle des absences constituant un instrument privilégié, il apparait important d'étudier son fonctionnement ainsi que l'utilisation des données recueuillies.

---

1) Les renseignements que nous possédons sur les systèmes de contrôle des absences nous ont été fournis par les répondants au questionnaire "Travail effectué durant l'année scolaire 1977-1978 pour contrôler les effets de l'absentéisme et de l'abandon scolaire," mai 1978.

1- MODELE A

Le système de contrôle des absences que nous présentons ici est utilisé dans une polyvalente de 2,700 élèves. La polyvalente reçoit des élèves des deux cycles du secondaire et offre les cours général et professionnel. (1) Le système nécessite des facilités informatiques. Il fonctionne de la façon suivante:

A) Inscription des données.

Les enseignants ont la responsabilité de contrôler la présence des élèves pour chacun de leurs cours. Ils notent les absences et les retards des élèves sur le formulaire suivant.

---

1) Le modèle que nous présentons a été developpé à la Commission scolaire du Sault St-Louis. Les informations que nous possédons proviennent du document intitulé: "Politique des contrôles d'absences développée et adaptée par la Commission scolaire Sault St-Louis."

MODELE

Ainsi, pour le professeur qui enseigne le français à la 3e période et qui doit inscrire les étudiants portant les numéros 7661458, 7626421, et 7543201, l'on aura.

NOM DE L'ECOLE

CODE ECOLE	PER.	MATIERES	GROUPE
01 25	3	580712	07

FORMULAIRE D'ABSENCE.

ABSENTS	R	ABSENTS	R
7 6 6 1 4 5 8			
7 6 2 6 4 2 1	1		
7 5 4 3 2 0 1	2		

La case retard

- est codifiée à raison d'une par 5 minutes de retard.
- est laissée sans information dans le cas d'une absence.

Signifie absent

Signifie 5 minutes de retard

Signifie 10 minutes de retard

DATE __/__/__

SIGNATURE: _____

B) COLLECTE DES DONNEES.

Les formulaires sont recueuillis dans les quinze (15) dernières minutes de cours par des surveillants d'élèves. Si l'informatique ne fournit pas le cumul des absences par matières, les enseignants doivent cumuler les absences des élèves et les inscrire avec les notes à la fin de chaque étape.

C) TRAITEMENT DES DONNEES.

Une auxiliaire en informatique perfore sur une machine UNIVAC 1701 les données recueuillies à chaque cours. Ces données sont acheminées au centre d'informatique de la commission scolaire à la fin de chaque journée. Le traitement des données est fait chaque soir et on produit un rapport quotidien d'absences.

D) INFORMATION AUX PARENTS.

Comme on considère que les parents doivent être informés des absences de leur enfant, chaque secteur contacte au jour le jour les parents par téléphone pour les informer des absences de leur enfant. Si on ne peut rejoindre les parents, une lettre sera automatiquement envoyée à la maison.

E) TRANSMISSION DES DONNEES.

Il y a plusieurs possibilités qui existent à ce niveau. Nous en présenterons trois.

i- Une première façon.

Chaque jour l'école reçoit les rapports d'absences de la veille. Ce rapport fournit la compilation des absences et des retards par secteurs. Il est remis à chaque directeur de secteur et contient les informations suivantes:

- le numéro de fiche de l'élève
- le nom de l'élève
- le numéro de téléphone des parents
- le cumul des absences depuis le début de l'étape
- les périodes d'absences incluant la description du cours et le nom du professeur.
- la motivation des absences, s'il y a lieu.

Le directeur de la polyvalente reçoit également à tous les jours un tableau-synthèse du nombre total d'absences à chaque période dans chaque secteur, ainsi qu'un tableau synthèse du nombre total de minutes de retard à chaque période dans chaque secteur. Ces rapports journaliers lui servent à vérifier "le pouls" de l'école et à rédiger un rapport mensuel à l'intention du contrôleur d'absencesde la commission scolaire.

ii- Une seconde façon.

La C.E.C.Q. expérimente actuellement à l'école Cardinal Roy un système qui ressemble beaucoup à celui décrit précédemment L'école Cardinal Roy reçoit environ 900 étudiants de niveau secondaire III à V. Elle offre la formation générale ainsi que la formation commerciale.

Le procédé pour contrôler les absences est à peu près identique; c'est au niveau de la transmission des données que le système diffère. Ceci pour deux raisons principales. La première est la structure d'encadrement instaurée dans l'école, soit le tutorat. La deuxième raison est que l'école n'a pas les mêmes possibilités informatiques que la précedente: la perforation doit être effectuée au centre d'informatique de la commission scolaire.

Les données sur les absences des élèves ne sont donc pas fournies quotidiennement mais à tous les 7 jours. De plus, ce sont les tuteurs qui reçoivent la liste des absences de leurs pupilles.

iii- Une troisième façon.

A la commission scolaire régionale de Lignery.(2) On a développé un modèle de traitement des données pour dépister dès le début de l'année scolaire les candidats à l'abandon prématuré.

Ce système est informatisé et fonctionne de la façon suivante:

1- A la première semaine de septembre, sortie par l'informatique des noms d'élèves ayant 5 absences et plus.

---

2) Claude Rivard, Projet de dépistage des "drop out" eventuels, C.S.R. Lignery, service de la fréquentation scolaire, page 4

2. A la deuxième et à la troisième semaine le procédé se répète.

Donc, à la première semaine, on a un grand nombre d'élèves.

à la deuxième semaine, on ne conserve que les noms des élèves qui sont apparus également à la première semaine.

à la troisième semaine, on conserve les noms des élèves qui sont apparus à la première semaine et à la deuxième semaine.

Ce qui donne le schéma suivant:

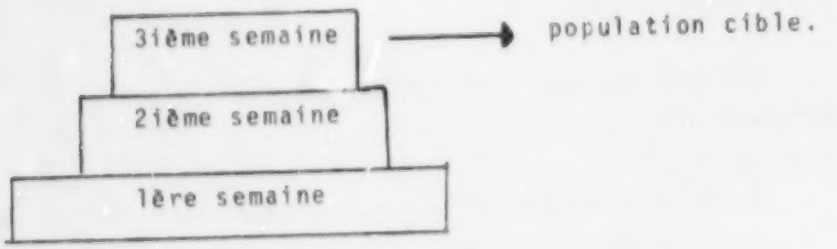

Ainsi, à la troisième semaine, on a déjà une sélection qui est faite. La population cible est en difficulté sur le plan de la fréquentation scolaire, il est alors possible de débuter les interventions auprès de cette clientèle.

Les données sont transmises au conseiller en fréquentation scolaire.

F) LES INTERVENTIONS.

i- Une première façon de procéder.

Lorsque le système de tutorat ou de titulariat existe dans une école, ce sont les tuteurs ou titulaires qui sont chargés des premières interventions auprès des élèves et éventuellement de leurs parents. Evidemment, cela nécessite un support de la part du personnel de consultation. De plus, lorsque le tuteur ne peut régler le cas, il y a intervention de ce personnel. Cela nécessite que quelqu'un assure la liaison entre les tuteurs et les services aux étudiants afin d'en arriver à la concertation dans les interventions.

ii- Une seconde façon de procéder

Nous présentons ici un mode de planification des interventions élaboré à la commission scolaire régionale des Vieilles-Forges.(3)

Il propose de créer une équipe multidisciplinaire (S.A.E., Direction et Responsable de la fréquentation scolaire) dont le mandat est défini de la façon suivante:

- Etudier à la lumière des données hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles d'absences le même que hebdomadaires de démission, le phénomène de la fréquentation scolaire à l'intérieur de l'école qui les préoccupe. A la lumière des priorités et des compétences, se répartir les cas dans le

---

3) Forest, Gilles et Parenteau, Gille, La fréquentation scolaire à la C.S.R. Vieilles Forges, pages 8-9.

but de tenter des interventions professionnelles, individuelles ou de groupe auprès d'étudiants qui semblent en difficulté.

- Réfléchir sur le comportement d'absence et de démission comme étant le symptôme d'une difficulté scolaire, familiale, physique ou institutionnelle rencontrée par l'individu mais aussi véhiculée par son encadrement, et entreprendre les modes d'interventions jugés à propos pour solutionner ces difficultés au profit du bien de l'étudiant et du plus grand nombre d'étudiants.

- Recevoir de la direction les rapports d'absences, étudier ces rapports et planifier des interventions auprès des étudiants concernés.

- Se faire rapport des résultats des interventions auprès d'étudiants ainsi que fournir à la direction les résultats du travail qui aurait été demandé.

- Travailler à développer des activités de caractère préventif et établir des contacts avec les organismes du milieu susceptibles de porter assistance aux étudiants concernés.

MODELE A

CONTROLE DES ABSENCES

TACHES ET RESPONSABILITES (SOMMAIRE)

TACHES	RESPONSABILITES
Inscription des données.	Enseignants
Collecte des données.	Secrétaire ou surveillant d'élèves
Traitement des données.	Opérateur et/ou centre d'informatique de la commission scolaire.
Information aux parents.	Secrétaire
Transmission des données:	Directeur de niveaux, professionnels de la consultation, tuteurs ou titulaires (où cette structure existe).
Interventions.	Direction-P.N.E.-Tuteurs-Enseignants.
Supervision générale	Directeur de l'école.

2- MODELE B

Le modèle qui est présenté ici n'existe pas intégralement dans une école, du moins pas à notre connaissance. Il a toutefois été préparé d'une part à partir d'informations sur différents systèmes de contrôle en vigueur dans différentes écoles et d'autre part, à partir des caractéristiques élaborées dans la première partie de ce document. De plus, c'est un système qui est conçu pour une école ne possédant pas les facilités informatiques.

A) Inscription des données.

A partir de la liste des élèves, l'enseignant est chargé de contrôler les présences des élèves pour chacun des cours.

Différents types de formulaires sont utilisés pour noter les absences des élèves. En voici un exemple:

Contrôle des absences - Liste des élèves absents

Nom du professeur	Matière et groupe	Date	Période
		__/__/__	

Code de l'élève	Nom de l'étudiant	Code de l'élève	Nom de l'étudiant

Signature du professeur

B) COLLECTE DES DONNEES.

Les enseignants déposent les formules d'absence à la porte de leur local. Celles-ci sont ramassées par une secrétaire ou un surveillant d'élèves selon le fonctionnement de l'école.

C) TRAITEMENT DES DONNEES.

Une secrétaire inscrit les absences de l'élève sur une "fiche de fréquentation scolaire".
(Voir tableau page suivante).

Fiche de fréquentation scolaire

Nom de l'étudiant _____ No. de dossier _____

Adresse _____ Père ou tuteur _____

Degré _____ option _____ groupe (tuteur-titulaire) _____ No. de téléphone _____

Sem.	Jour	Nb/abs	Période	Matière	Professeur	Motifs	Abs/cum	Information aux parents
15 sept	2	4	4-5-6-7	Français " Edu. phy. Anglais	F. Lavoie M. Côté C. Brochu		8	tél:

D) INFORMATION AUX PARENTS.

Une secrétaire téléphone chez les parents pour s'enquérir des motifs des absences de l'élève. Si les parents ne peuvent être rejoints, une lettre est automatiquement envoyée à la maison pour aviser les parents de l'absence de leur enfant.

Certaines écoles ont une façon différente de procéder selon que l'élève est au premier ou au deuxième cycle. Pour les élèves du premier cycle, on communique avec les parents pour chaque absence. Pour les élèves du deuxième cycle, les parents seront informés lorsque l'élève a accumulé un nombre déterminé d'absences ou lorsqu'il est en difficulté dans une matière scolaire. Evidemment, l'information donnée aux parents dépend à la fois des objectifs que s'est fixés l'école en fréquentation scolaire mais aussi des ressources affectées au contrôle des absences.

E) TRANSMISSION DES INFORMATIONS.

Chaque semaine, on produit un rapport d'absences. Ce rapport peut inclure tous les élèves qui se sont absentés dans la semaine ou encore les élèves qui ont un nombre d'absences plus élevés qu'un seuil défini par l'école.

(Voir tableau)

RAPPORT HEBDOMADAIRE D'ABSENCES

Nom de l'école

Semaine du 10 au 18 octobre

Secondaire I

Nom de l'étudiant	ABS/sem	ABS/cum	10	11	12	13	14	17	18
Coté, Pierre	10	18	1-2-3	6-7	-	6-7	-	1-2-3	-
Morency, Sylvie	35	92	1-2-3-4 5-6-7	1-2-3-4 5-6-7	1-2-3-4 5-6-7	1-2-3-4 5-6-7	1-2-3-4 5-6-7	- -	- -
Nault, Jacques	3	7	5-6-7	-	-	-	-	-	-

Ce travail est sous la responsabilité du responsable de la fréquentation scolaire ou des directeurs de niveaux. Ce sont également ces personnes qui reçoivent le rapport hebdomadaire d'absences.

De concert avec l'équipe des services de consultation, le responsable voit à planifier les interventions relativement aux comportements d'absences. Ce groupe se communique des informations sur les résultats des interventions tenues jusqu'à maintenant.

Dans une école où existe une structure d'encadrement des élèves soit le titulariat ou le tutorat, la fiche de fréquentation scolaire de chacun des pupilles est remis au tuteur ou titulaire selon le cas. A ce moment, c'est ce dernier qui fait les premières interventions auprès du jeune et de ses parents si nécessaire, de même qu'auprès des autres enseignants.

Lorsque le tuteur ou titulaire considère qu'il n'est pas en mesure d'aider l'élève à améliorer la situation, il le référera au personnel de direction ou de consultation et décidera avec eux du type d'intervention qui sera tenté auprès de l'élève.

Le rapport hebdomadaire détaillé précédemment est également transmis à la direction. Nous croyons qu'il est indispensable que la direction ait une vue d'ensemble de ce qui se passe en fréquentation scolaire dans l'école.

Dans la première partie, nous avons parlé de la nécessité des interventions ponctuelles des enseignants lors du retour en classe de l'élève. L'enseignant doit donc se donner les moyens de consigner les absents à ses cours précédents soit en cochant sur la liste des élèves, soit en écrivant un mémo qu'il joint avec la liste de ces élèves.

Enfin, il faut que quelqu'un assume la responsabilité de tout le système afin de s'assurer que celui-ci est vraiment bien compris et bien utilisé par les différents intervenants, rôle qui revient à la direction.

MODELE B

CONTROLE DES ABSENCES TACHES ET RESPONSABILITES (SOMMAIRE)	
TACHES	RESPONSABILITES
- Inscription des données	Enseignants.
- Collecte des données	Secrétaire ou surveillant d'élèves.
- Traitement des données	Secrétaire
- Information aux parents	Secrétaire
- Transmission des données	Responsable de la fréquentation scolaire ou directeur de niveaux
- Interventions	Direction - Services aux étudiants, tuteurs ou titulaires (là où la structure existe), enseignants.
- Supervision du système	Direction

ANNEXE II

LA LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET LA FREQUENTATION SCOLAIRE

ABSENTÉISME ET ABANDON SCOLAIRE

par Raynald Guy

La nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse stipule à l'article 38 que la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis si:

> «Il est d'âge scolaire et ne fréquente pas l'école ou s'en absente fréquemment sans raison.»

Cette Loi ne vise pas à faire de tous les cas d'absentéisme et d'abandon scolaire des cas de protection. Au contraire, la Loi s'adresse à des clientèles d'exception. Le milieu scolaire devra mettre en oeuvre toutes les ressources dont il dispose avant de signaler une situation au directeur de la protection de la jeunesse.

L'absentéisme et l'abandon scolaire constituent sans doute les problèmes les plus courants dans l'école. Les responsabilités premières incombent à l'étudiant, à ses parents ou au milieu scolaire. La Loi de l'instruction publique impose la fréquentation scolaire obligatoire et oblige les commissions scolaires à assurer un contrôle des absences et à prendre des mesures correctives. (Loi de l'instruction publique, art. 272).

ABANDON

L'école doit connaître les raisons qui motivent un élève d'âge scolaire à ne pas la fréquenter. Les motifs invoqués par l'élève, par les parents ou par les autres personnes responsables de l'enfant doivent être analysés afin d'évaluer si la situation vécue n'entrave pas le développement harmonieux de l'enfant.

Dans le cas où il est jugé que cette situation porte préjudice à court ou à long terme à l'enfant, l'école a le devoir d'utiliser tous les moyens qui sont à sa disposition pour aider l'enfant, la famille ou le milieu à modifier la situation.

ABSENTEISME SCOLAIRE

Il serait souhaitable que chaque milieu scolaire développe ses propres critères et évalue si la situation met en danger le développement de l'enfant. Le signalement interviendrait seulement lorsque la situation est devenue intolérable et lorsque l'école n'est plus capable d'agir seule.

Voici quelques situations qui doivent normalement être signalées:

- L'étudiant, malgré les interventions du milieu scolaire pour l'en dissuader, abandonne l'école sans avoir atteint l'âge requis avec ou sans l'accord de ses parents.
- L'autorité scolaire projette un renvoi permanent: un signalement serait indiqué même dans le cas d'adolescents ayant dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire (15 ans).
- Une suspension temporaire de l'école intervient pour une durée de plus d'une semaine ou lorsqu'elle se produit de façon répétitive dans un court laps de temps.
- Les absences injustifiées atteignent un niveau intolérable en fonction des critères établis, et les mesures appliquées par le milieu scolaire n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Pour faciliter ses interventions, il serait souhaitable que l'école se dote d'une réglementation officielle sur la question des absences, des suspensions, des renvois et qu'elle en informe tous les intéressés.

QUI SIGNALE?

Tout enseignant et professionnel doit signaler... (art. 39). Il est important de souligner que personne ne pourra être poursuivi en justice pour des actes accomplis de bonne foi, notamment pour avoir signalé... (art. 43).

Cependant, malgré le droit pour quiconque d'en appeler personnellement au directeur de la protection de la jeunesse, de façon pratique il serait souhaitable que les signalements venant de l'école, tout au moins ceux concernant l'absentéisme, les suspensions et les renvois, soient faits par un seul répondant ou quelques personnes spécialement désignées.

Les avantages d'une telle procédure serait de parvenir à une plus grande uniformité dans l'application des critères de signalement et d'assurer un meilleur suivi.

Dans les numéros de janvier et de février nous avons publié les noms des responsables de l'adaptation scolaire dans les directions régionales. Nous avons cependant omis de mentionner que ces personnes travaillent avec la collaboration de M. Maurice Lessard, responsable des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à la Direction générale des réseaux.

Achevé d'imprimer à
Québec en avril 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec
**Service des
impressions
en régie**

Mars 1980